

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2018

Date de convocation : 15 novembre 2018

Date d'affichage : 27 novembre 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-huit, et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil
En exercice : 13 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Présents : 10 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude
Absents excusés : 3 SIBUET-BECQUET.

A donné pouvoir : 1

Votants : 11

Secrétaire de séance : Lydie MURAT SALOMON

Présents :

SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - GRILLET L. -
HUGONNIER J. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés :

DUBOURGEAT P. - PATEFFOZ V. - NANTAS G.

A donné pouvoir :

DUBOURGEAT P. a donné pouvoir à BERGER JC.

**FINANCES : AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget M14 jusqu'au 15 avril 2019 ou jusqu'au vote du budget primitif 2019 s'il intervient avant cette date, et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

| | Chapitre | Budget 2017 | Autorisation d'ouverture des crédits (25 %) pour 2019 |
|------------------|------------------------|-------------|---|
| BUDGET PRINCIPAL | 21 - Immo. corporelles | 150 400 € | 37 600 € |
| M14 | 23 - Immo. en cours | 533 220 € | 133 305 € |

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – ANNEES 2006 A
2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de Monsieur le Trésorier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 3 460,40 € pour les années 2006 à 2015 se décomposant comme suit (objet : eau et assainissement) :

2006 : 135.68 €

2012 : 1 140.50 €

2007 : 107.54 €

2013 : 679.80 €

2010 : 168.30 €

2014 : 713.76 €

2011 : 481.32 €

2015 : 33.50 €

AMENAGEMENT DE LA CURE : AVENANTS AUX MARCHES

Avenant lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures

Par délibération 2018-19 du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué le lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures concernant l'aménagement de la cure à la SARL TAMBE PAPET 436 chemin du Moulin du fond 73790 TOURS EN SAVOIE pour un montant maximum de 26 045,00 € HT.

Par délibération 2018-30 du 28 septembre 2018, le Conseil Municipal a validé un avenant N° 1 pour un montant de 4 395,00 € HT.

M. le Maire présente un avenant N° 2 au marché pour des travaux nécessaires à la bonne exécution de cet aménagement. Cet avenant porte sur la réalisation d'un plancher bois à l'étage, l'existant étant trop endommagé, un découpage de cloison et un habillage bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant N° 2 au marché du lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures attribué à la SARL TAMBE PAPET 436 chemin du Moulin du fond 73790 TOURS EN SAVOIE pour un montant maximum de 4 212,00 € HT portant le marché à 34 652,00 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Avenant lot N° 4 – Plomberie

Par délibération 2018-19 du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué le lot N° 4 – Plomberie concernant l'aménagement de la cure à la SARLU OXALLI 445 rue Louis Armand 73420 MERY pour un montant maximum de 5 676,00 € HT.

M. le Maire présente un avenant N° 1 au marché pour des travaux nécessaires à la bonne exécution de cet aménagement. Cet avenant porte sur la suppression d'éléments sanitaires et la modification du ballon d'eau chaude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant N° 1 au marché du lot N° 4 – Plomberie attribué à la SARLU OXALLI 445 rue Louis Armand 73420 MERY pour un montant en moins-value de 274.22 € HT portant le marché à 5 401.78 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

ECLAIRAGE PUBLIC : DIAGNOSTIC ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire fait part du diagnostic des installations d'éclairage public de la commune établi par le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie).

Il propose de valider le projet selon les préconisations du diagnostic en vue des économies d'énergie (Sécurisation et remise en conformité des armoires, renouvellement des luminaires) et de demander les subventions les plus élevées auprès des organismes compétents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet de sécurisation et remise en conformité des armoires et le renouvellement des luminaires pour un montant maximum de 88 000 € HT,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du SDES, d'Arlysère et de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION

Vu la loi du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant que les opérations de recensement de la population auront lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

Considérant qu'il appartient à la commune de recruter un Agent Recenseur qui effectuera les opérations de collecte.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à mener toutes les opérations nécessaires au bon déroulement du recensement de la population,
- crée un poste d'agent recenseur,
- fixe la rémunération de l'agent recenseur comme suit :
 - 3,00 euros par formulaire "bulletin individuel" rempli (papier ou internet)
 - 2,10 euros par formulaire "feuille logement" rempli (papier ou internet)
- dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales patronales qui restent à la charge de la commune,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Service de Remplacement des éleveurs :100 euros
- Anciens Combattants :160 euros
- Papillons Blancs :160 euros
- Covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère :250 euros
- Aînés Ruraux :315 euros
- Gymnastique volontaire :250 euros
- Sou des écoles :1 450 euros
- Entre dans la danse :250 euros
- Refuge de Tarès :160 euros

Pour l'Harmonie Municipale de Grésy/Isère, la Commune règlera une prestation annuelle de 475 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la transaction présentée sur les parcelles B 1494 et 1496 au Sartots.

Arlysère : rapport d'activité déchets, eau et assainissement

M. le Maire présente le bilan d'activité sur la valorisation des déchets 2017 d'Arlysère, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 d'Arlysère, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017 d'Arlysère.

Circulation à Montailloset

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'habitants de Montailloset s'inquiétant de la vitesse de circulation excessive de certains chauffeurs. Le Conseil, devant la persistance de cet état de fait malgré les avertissements, décide d'installer une chicane provisoire afin de réaliser un test.

Départ de Françoise EIMER. - Présents : 9

Thermo-kit

Dans le cadre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, Rénov'Habitat, une mallette avec plusieurs appareils de mesure pour sensibiliser les administrés sur la performance énergétique de leur logement est mise à disposition du 19/11/2018 au 15/03/2019 par Arlysère.

Cette mallette « Thermo kit » est prêtée pour trois jours sur réservation.

L'objectif de cette mobilisation autour du thermo kit est d'aider les administrés à visualiser les défauts (d'isolation, de pont thermique...), et d'indiquer lors des rendus des préconisations pour améliorer la performance thermique des logements.

11 novembre

M. le Maire et le Conseil Municipal remercient Pierre DUBOURGEAT et tous les participants pour leur engagement lors de la cérémonie du 11 novembre et de l'exposition sur la guerre de 14-18.

La bibliothèque prépare une exposition sur les photos anciennes de Montailleux pour 2019.

Si vous en avez, merci de contacter la mairie au 04 79 31 44 56 ou mairie@montailleux.fr

Carrefour de Fournieux

José DA SILVA GOMES fait part :

- d'un point dangereux au carrefour de Fournieux et demande l'étude de la pose d'un miroir,
- rappelle le mauvais état de la route des Sartots.

Le Conseil émet un avis favorable pour installer rapidement un miroir à ce carrefour.

Décoration de Noël

Le Conseil remercie Jean-Pierre CHAPPUIS pour le don d'un grand sapin pour la décoration de Noël devant la mairie.

Dates à retenir :

2 décembre : marché de Noël organisé par le Sou des Ecoles

5 janvier : vœux du Maire

WAM PARK

David BLANDIN, directeur du Wam Park présente au conseil le bilan de la saison 2018 : satisfaction totale avec une fréquentation en hausse, environ 17 emplois saisonniers, des investissements comme, de nouveaux modules de sauts, remplacement des jeux gonflables ...



Restauration – Buvette – Huîtres

**ARTISANS, PRODUCTEURS, CONTES,
ATELIERS POUR ENFANTS, PRÉSENCE DU PÈRE NOËL,
LÂCHER DE BALLONS, PROMENADE EN CALÈCHE,
MINI FERME, INITIATION AU MÉTIER DE POMPIER...**

SOU DES ÉCOLES MONTAILLEUX-ST VITAL
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS : SOU.STVITAL.MONTAILLEUX@GMAIL.COM

ENTRÉE GRATUITE